

# Contribution de l'infirmière en santé mentale

---

Congrès annuel – L'année PTI 2009

France Laflamme

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Symposium en santé mentale

27 octobre 2009



Ordre des infirmières  
et infirmiers  
du Québec

# *Contribution de l'infirmière en santé mentale*

---

- Besoins de la clientèle
- Organisation des services: mission
- Loi sur les infirmières et les infirmiers (LII)*



# *Services centrés sur les besoins de la clientèle*

---

- Troubles mentaux prévalents
- Être respectée, écoutée et en sécurité
- Travailler en partenariat, rétablissement, espoir
- Connaître la maladie, médicaments, effets attendus et secondaires
- Informée des choix de traitement
- Être traitée sans préjugés



# *Organisation des services*

---

- ❑ OMS : accès à proximité aux services SM
- ❑ MSSS : PASM 2005-2010
- ❑ AIIC : 70 % des infirmières travailleront en 1<sup>re</sup> ligne



# *Loi 90: Champ d'exercice*

---

L'exercice infirmier consiste à **évaluer l'état de santé** d'une personne, à **déterminer et à assurer** la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers, à **prodiguer** les soins et les traitements infirmiers et médicaux dans le but de **maintenir** la santé, de la **rétablir** ou de **prévenir** la maladie, ainsi qu'à donner les soins palliatifs



# *Loi 90: cœur de la contribution des infirmières*

---

## □ Relation : alliance thérapeutique

### 14 activités réservées aux infirmières :

- Évaluation de la condition physique et mentale
- Surveillance clinique et déterminer le PTI
- Suivi infirmier des problèmes de santé complexes
- Ajuster les médicaments selon les ordonnances collectives et individuelles
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon les ordonnances collectives et individuelles
- ....

# *Évaluation de la condition physique et mentale*

---

- Évaluation des aspects **physique et mental** de la condition de santé (bio psycho social, les interrelations et analyse)
- Adaptée à la situation clinique



# *Surveillance clinique*

---

- **Surveillance clinique** et **plan thérapeutique infirmier** :
  - Réaction de la personne au traitement, évaluation en continue (signe de rechute, anticipe situations à risque...)
  - Pharmacovigilance (détecte effets indésirables, toxicité..)
  - Gestion de risques ( suicide, agressivité, fugue, chute..)



# *Suivi infirmier des personnes problème de santé complexe*

---

- Selon les préoccupations de la personne et les données probantes;
- Éducation à la santé (prévention, promotion)
- Counseling, favoriser adhésion au plan de traitement chez la personne famille
- Communication des résultats du traitement pharmacologique et thérapeutique

# *Suivi infirmer (suite)*

---

## Interventions partagées

- Résolution de problèmes
- Psycho-éducation
- Entretien motivationnel
- Intervention interpersonnelle
- Intervention cognitivo comportementale



# *Initier des tests diagnostiques selon une ordonnance*

---

- Lors de l'évaluation de la situation clinique, permet d'accélérer le traitement de la demande
  
- Lors de l'évaluation en cours de suivi : permet de vérifier la condition clinique et de prendre des actions si nécessaire

# *Ajuster les médicaments selon une ordonnance*

---

- Évaluation et ajustement du dosage de la médication

Par exemple : augmenter les antidépresseurs pour atteindre le dosage thérapeutique selon le plan de traitement médical



# *Les infirmières en santé mentale : pour quels rôles ?*

---

- Guichet d'accès
- Gestionnaire de cas – intervenant pivot, guide
- Liaison entre les partenaires de soins
- Formation
- Consultation
- Supervision

# *Expliquer votre contribution!!*

---

Les autres professionnels ne connaissent pas votre rôle..

# *Modernisation de la pratique professionnelle en santé mentale et relations humaines : Loi 21*

---

- ❑ Office des professions : travaux en cours pour la mise en vigueur de la Loi 21
- ❑ Nouvelles activités aux infirmières
- ❑ Précision de la contribution de chacun des professionnels : qualité des services et imputabilité

# *Rapport du comité d'experts en santé mentale de l'OIIQ*

---

- Rapport déposé au CA de l'OIIQ: octobre 2009
- Recommandations : décembre 2009